

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 18 (1971)
Heft: 10

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Canton de Fribourg

Inauguration d'un centre opératoire protégé

C'est dans le cadre de l'inauguration du nouvel Hôpital cantonal de Fribourg que le centre opératoire protégé a été présenté à plusieurs centaines de personnalités, dont le moins que l'on puisse dire c'est qu'elles ont «découvert» un des aspects les plus importants de la protection civile.

Ainsi la formule préconisée par le chef de l'Office cantonal fribourgeois, M. Jean-Paul Donzallas, à savoir inclure dans l'inauguration de l'Hôpital cantonal — magnifique réalisation qui fait honneur à tous ceux qui ont participé aux études et à la construction — l'inauguration d'un remarquable centre opératoire protégé a constitué une excellente information. Nous avons pu nous en rendre compte personnellement, puisque, à côté de l'Office fédéral de protection civile — représenté par M. Ribl — le président de la commission romande d'information avait été convié officiellement à une manifestation qui fera date dans l'histoire du canton de Fribourg. Ce que de nombreuses personnalités n'ont pas manqué de relever. Mais, et pour nous en tenir au centre opératoire protégé, relevons combien sa conception nous paraît excellente et combien toutes les installations sanitaires et techniques sont étudiées de façon rationnelle. Sur le plan purement sanitaire, ce centre n'est pas polyvalent au sens absolu du terme, mais par contre ses installations techniques, groupes de secours et alimentation en eau peuvent être mises à disposition de l'Hôpital cantonal en cas de besoin. Par ailleurs, le local de matériel de l'OPE abrite déjà maintenant un assortiment de SPG et un de pionniers, l'un et l'autre constituant un premier échelon d'intervention en cas de catastrophe dans la région. C'est tout cela que M. Jean-Paul Donzallas et ses collaborateurs ont expliqué de façon très détaillée aux visiteurs. D'ailleurs, l'importance de ce nouveau centre opératoire protégé nous semble telle, que nous reproduirons intégralement la plaquette qui nous a été remise lors de l'inauguration dans un prochain numéro de notre revue.

Le message de M. G. Ducotterd, conseiller d'Etat

Toutefois, et d'ores et déjà, nous tenons à montrer l'importance que les autorités fribourgeoises attachent à cette réalisation, cela par la plume de M. G. Ducotterd, conseiller d'Etat, qui écrit en

guise d'introduction à la plaquette explicative:

«Le temps semble passé où l'on considérait la protection civile d'un œil moqueur, tout au moins sceptique. On s'est mis à la tâche et, progressivement, les choses prennent forme. Ces années-ci, la Confédération, les cantons et les communes inscrivent à chaque exercice budgétaire une somme d'un ordre de grandeur de 300 millions de francs pour la protection civile. Ce qui traduit une ferme volonté de répondre avec réalisme aux exigences que postule une protection civile efficace de la population de notre pays.

La construction et l'équipement d'un hôpital souterrain bien protégé, jouxtant immédiatement le nouvel Hôpital cantonal que nous sommes en état d'inaugurer également aujourd'hui, met à disposition un complexe chirurgical et hospitalier supplémentaire qui doit pouvoir fonctionner dans n'importe quelle circonstance, conflit grave ou catastrophe. Nous répondons ainsi à l'impératif de la loi fédérale du 4 octobre 1963, sur les constructions de protection civile, qui prescrit que «des salles de traitements et des centres opératoires bien protégés doivent être aménagés dans les hôpitaux neufs ou transformés».

Le canton est ainsi paré pour faire face aux événements les plus graves pouvant résulter de conflits internationaux, de catastrophes naturelles, ferroviaires ou aériennes. Et ceci, soulignons-le, en liaison étroite avec les institutions similaires en voie de réalisation dans les principales régions du canton.

Le centre opératoire bien protégé de Bertigny fait pleinement usage des techniques actuelles. Il comprend deux salles d'opération équipement complet bien que réduit à l'essentiel et 200 lits. Entièrement autonome, il est cependant relié à l'Hôpital cantonal et possède notamment certains services (eau potable et force électrogène) branchés sur le grand hôpital, assurant à ce dernier l'apport ininterrompu d'eau et de courant en cas de nécessité.

La réalisation de l'ouvrage a été possible grâce aux apports de la Confédération, qui représentent le 65 % du coût total, se chiffrant à Fr. 2 830 750.— Le solde à la charge du Canton est de Fr. 1 524 250.— Le décompte final se situe en dessous du devis de Fr. 4 355 000.— établi en 1966. Les adjudications ont été faites à 53 % à des maisons fribourgeoises, le reste relevant d'entreprises spécialisées du dehors.

L'effort accompli dans ce secteur sanitaire met en évidence l'un des aspects du problème très complexe de la protection civile qui ne peut procurer la

sécurité visée que si les divers aménagements et les formations qu'elle postule sont réalisés parallèlement. L'hôpital souterrain représente le plus difficile et le plus coûteux de ces aménagements. Aussi nous nous réjouissons de pouvoir l'inaugurer et de le mettre en service dès ce jour.

Merci à tous ceux qui se sont employés à cette réalisation.»

Le Conseiller d'Etat
directeur des affaires militaires,
de l'agriculture, des forêts et des vignes:
G. Ducotterd

Canton de Genève

L'hélicoptère de la protection civile opérationnel

Dans le dernier numéro nous avons expliqué tout ce qui se rapportait à l'achat d'un hélicoptère par le canton, et nous pouvons compléter maintenant nos informations, puisque ledit hélicoptère est opérationnel depuis le 15 septembre, les pilotes assurant une permanence du lever au coucher du soleil dès cette date. Cet hélicoptère est rattaché directement au service cantonal PC mais il va de soi qu'il pourra assurer des missions pour la police, pour le transport de blessés et de médicaments, pour des sauvetages dans des lieux difficiles, pour l'étude du territoire etc. Tel est l'essentiel d'une communication officielle faite par M. Gilbert Duboule, conseiller d'Etat, de qui dépend la protection civile. Et, comme nous sommes en plein dans les exercices de 2 jours effectués dans le cadre des communes, l'hélicoptère a pris part à l'un de ces exercices. Celui de la commune de Chêne-Bougeries, dirigé par M. Daniel Odier, président de l'association genevoise des chefs locaux. Inutile de dire que cette «première» a suscité un très grand intérêt, et que chacun a apprécié ce nouveau moyen d'intervention, voulu depuis plusieurs années par M. Ernest Reymann, directeur du service cantonal PC.

Canton de Vaud

Une loi cantonale sur la protection des biens culturels

Le chef du service cantonal vaudois de la protection civile, M. Benjamin Hennard, vient de nous faire tenir un important document concernant la protection des biens culturels. Cette loi met le canton de Vaud à l'avant-garde dans un tel domaine, et c'est pourquoi il nous paraît intéressant de reproduire le document en question (réd.).

«Le 14 décembre 1970, le Grand Conseil du canton de Vaud a adopté une loi qui règle l'application dans ce canton de la loi fédérale du 6 octobre 1966 sur la pro-

tection des biens culturels en cas de conflit armé.

La loi vaudoise, qui est la première loi cantonale sur cet objet, désigne en particulier quels sont les autorités et organes chargés d'assurer cette protection. Le Conseil d'Etat exerce la haute surveillance en la matière et nomme les organes cantonaux de la protection des biens culturels, soit: une commission consultative, composée de neuf à treize membres, et un «Office cantonal de la protection des biens culturels», organe d'exécution rattaché au Département de l'instruction publique et des cultes.

Cet office cantonal a notamment les tâches suivantes:

1. encourager, coordonner et contrôler les mesures à prendre pour la protection des biens culturels situés dans le canton de Vaud;

2. proposer ou prendre les mesures nécessaires pour faire connaître la protection des biens culturels dans la population;

3. établir l'inventaire des biens culturels et désigner, d'entente avec la Commission cantonale consultative, ceux de ces biens qui sont particulièrement dignes d'intérêt et pour lesquels des mesures de protection en cas de conflit armé se justifient;

4. préparer et exécuter les mesures tendant à la sauvegarde et au respect des biens culturels qui sont la propriété de l'Etat ou qui lui sont confiés;

5. transmettre, après examen, à l'autorité compétente, les demandes de subsides tendant à encourager les mesures de protection ou la construction d'abris antiaériens.

D'entente avec cet office, les communes, les associations ou les particuliers préparent et exécutent les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde et le respect des biens culturels qui sont leur propriété ou qui leur sont confiés. La loi vaudoise décrit ensuite les mesures et les moyens qui doivent être mis en œuvre pour la protection des biens culturels et prévoit comment les frais qu'entraînent ces mesures doivent être répartis. Elle donne enfin les indications nécessaires sur le personnel de la protection des biens culturels, lequel est incorporé dans la protection civile, ainsi que sur la procédure concernant les demandes de subventions.

Pour accomplir ses tâches, l'Office cantonal de la protection des biens culturels s'applique à assurer un contact régulier avec les autorités et services qui se préoccupent des biens culturels, c'est-à-dire les archives cantonales, les archives des monuments historiques, le bureau cantonal des monuments historiques et l'archéologue cantonal, les bibliothèques, les musées, etc.

Il procède actuellement au recensement des biens culturels situés dans le canton de Vaud afin de disposer des éléments de base qui lui permettront d'établir, avec la Commission cantonale consultative, l'inventaire de ceux de ces biens qui devront faire l'objet de mesures de protection. A cet effet, un questionnaire a été adressé à la municipalité (autorité exécutive) de toutes les communes vau-

doises. Elles n'ont pas à procéder elles-mêmes à des enquêtes; elles sont invitées à indiquer tous les biens culturels (meubles et immeubles) qui, à leur connaissance, se trouvent situés sur leur territoire en signalant, non seulement les biens qui sont leur propriété, mais aussi, dans la mesure du possible, ceux qui appartiennent à des propriétaires privés, soit des associations, des paroisses ou des particuliers.»

Expositions dans les Grands Magasins

Avec un égal succès, mais aussi dans des conditions bien diverses ici et là — et grâce à la grande compréhension des responsables de la chaîne des Grands Magasins «Jelmoli-Innovation-Grand Passage» — nos expositions sur la protection civile ont eu lieu dans de nouvelles cités romandes: La Chaux-de-Fonds, et Genève, Martigny mettant un point final à une action de grande envergure, dont nous relevons ci-dessous quelques aspects (réd.).

La Chaux-de-Fonds

(lu dans l'«Impartial»)

«Lors du vernissage de la très intéressante exposition organisée dans les Grands Magasins «Au Printemps», et consacrée à la protection civile, plusieurs des nombreuses personnalités présentes ont pris la parole. Et d'abord M. M. Cattin qui au nom de la direction souhaite la bienvenue à chacun. Puis M. F. Martin, président de l'association cantonale neuchâteloise, pour la protection civile s'exprima ainsi:

«Trop de personnes s'imaginent que cet organe ne saurait les intéresser. Or, la réalité est différente. Il suffit de penser à notre monde agité, aux catastrophes naturelles qui nous guettent pour admettre que nous devons nous protéger. C'est ce que nous faisons en formant des cadres, en construisant des abris. Cette conception doit être comprise et acceptée par tous, jeunes et moins jeunes. Survivre exige aussi la collaboration de tous pendant qu'il est temps.»

M. R. Schläppy, conseiller d'Etat, situa la protection civile dans le canton. Actuellement, vingt-trois communes sont astreintes à mettre sur pied une organisation. L'effectif total souhaité est de 30 000 personnes incorporées. Il y a pour l'instant 2673 personnes instruites. Quant aux abris, 2124 ont été construits depuis 1953 pouvant secourir le 43,5 pour cent de la population soit 72 677 personnes. Avec 109 projets actuellement en discussion, 101 556 personnes pourraient alors être mises en sûreté.

M. Claude Robert, directeur de police, s'est félicité d'une telle exposition. «Il est nécessaire, a-t-il dit, de donner à la population des informations précises, de lui faire comprendre la nécessité de certains efforts et de certaines obligations. Il n'est pas rare qu'à la lecture de tragédies qui se déroulent en d'autres lieux, nous nous demandions quelles dispositions les autorités sont capables

de prendre. Il n'est pas rare non plus que devant une certaine inefficacité, des sévères critiques et des sentiments d'amertume se manifestent. Nous n'avons certes pas tout prévu, mais nous avons de sérieuses raisons de penser qu'un organisme de protection civile tel qu'on le met sur pied dans les communes de notre pays serait en mesure de soulager voire d'éviter bien des souffrances. Les dépenses requises pour l'équipement sont largement subventionnées par la Confédération et les cantons. Une part reste à charge des communes; les dépenses demandées aux contribuables, contrôlées par les organes législatifs et démocratiquement discutées ne doivent pas devenir l'objet de contestation. Une motivation sérieuse est nécessaire, le respect des budgets établis également. En étant consciencieux sur ces points, nous ferons admettre plus unanimement l'idée de la Protection civile.»

Puis, M. J. P. Fasnacht, chef local, parla de sa propre organisation, cette dernière ayant déjà fait l'objet d'un article dans nos colonnes.

L'exposition

Celle-ci renseigne sur l'organisation locale avec ses organigrammes, ses plans et ses schémas; sur l'autoprotection avec les gardes d'immeubles et les abris; sur le matériel, les engins, et les plans d'intervention. Les missions sont: l'alarme à la population, la transmission des renseignements, la lutte contre le feu, le déblaiement des accès, le sauvetage, la limitation puis la réparation des dégâts, causés aux conduites d'eau et de gaz, d'électricité et aux canalisations, les soins aux blessés, les transports et les interventions chirurgicales, l'accueil, l'assistance et la fourniture de la subsistance.

Les invités

Les personnalités suivantes assistaient au vernissage de l'exposition: M. M. Rémy Schläppy, conseiller d'Etat; Claude Robert et Roger Ramseyer, conseillers communaux à La Chaux-de-Fonds; Robert Reymond, conseiller communal au Locle; Raymond Huguenin, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds; M. Bise, chef de section des renseignements de l'Office fédéral de la protection civile; F. Martin, président de l'Association cantonale neuchâteloise pour la protection des civils; le capitaine Jean Marendaz, chef de la police locale; Marc Bloch, directeur des Grands Magasins Au Printemps, et les représentants des autorités de la Croix-Rouge suisse.» R. D.

Genève

Pour des raisons tout à fait valables — inauguration du «Centre commercial de Balexert, l'un des plus importants de Suisse — l'exposition prévue dans les Grands Magasins «Au Grand Passage» a causé pas mal de soucis à l'association cantonale genevoise de protection civile. Malgré, en effet, toute la bonne volonté de la direction du GP les organisateurs ont dû faire face à une situation totale-

ment différente de celles des expositions précédentes. Toutefois, avec de la bonne volonté de part et d'autre et une importante participation financière de l'AGPC, les choses ont fini par s'arranger, et il faut être reconnaissant aux responsables du GP d'avoir mis à disposition une très grande surface, ce qui a permis de montrer matériel, panneaux explicatifs et photographies dans les meilleures conditions possibles. Signalons aussi la mise en place d'une scène d'intervention PC dans une des grandes vitrines du rez-de-chaussée qui a retenu particulièrement l'attention des passants nombreux en cette artère principale de la ville. Mais, comme pour les autres expositions, nous laissons la presse s'exprimer, et voici comment l'envoyé du «Journal de Genève» a vu les choses:

«La protection civile nous concerne tous»

«C'est sous le signe «La protection civile nous concerne tous» qu'en fin d'après-midi a été inaugurée au «Grand Passage» une intéressante exposition, et c'est en partant de ce thème que plusieurs personnalités ont pris la parole à cette occasion.

Si, en effet, la presque totalité de notre population admet la nécessité d'une protection civile bien structurée et devenant le plus rapidement possible opérationnelle — en cas de catastrophe en particulier — il est encore trop de gens qui pensent que c'est avant tout une affaire des «autres», et qu'ils ne sont pas concernés. Ce qui, bien sûr, est la négation de la protection civile telle qu'elle est conçue en Suisse, où chacun doit faire sa part plus ou moins grande. C'est d'ailleurs pourquoi le Conseil fédéral a chargé une commission de repenser tout le problème dans le sens ci-dessus, et dont les travaux ont permis la mise au point d'une «conception 1971» de la protection civile, où réellement toute l'étendue du territoire est prise en considération. Il est donc indispensable que toutes les couches de notre population se familiarisent avec les divers aspects de la protection civile, et se rendent compte de tout ce qu'elle peut leur apporter en temps de paix, et de son absolue nécessité en cas de conflit armé. C'est là le rôle de l'Union suisse pour la protection des civils (USPC), et plus particulièrement de la commission romande d'information, ainsi que de ses groupements cantonaux affiliés. Or, et grâce à la grande compréhension de la chaîne des grands magasins «Jelmoli-Innovation-Grand Passage», des expositions ont pu être prévues un peu partout en Romandie — neuf en tout — donnant l'occasion à un grand nombre de personnes de voir en quoi consiste la nouvelle institution, qui

est un des piliers de la défense nationale.

Un matériel efficace

C'est ainsi que hier déjà un grand nombre de personnes ont pu se rendre compte au Grand Passage de la valeur du matériel (et ceux qui ont suivi les cours de Bernex connaissent son efficacité), et de l'état actuel de la protection civile à Genève. Au cours de la partie officielle, et après que M. de Wailly, directeur général, eut indiqué les raisons qui avaient incité le Grand Passage à mettre une importante surface à la disposition de l'Association genevoise pour la protection des civils, le président de celle-ci, M. Eric Choisy, conseiller aux Etats, salua toutes les personnalités présentes — en particulier MM. M.-G. Duboule, conseiller d'Etat, F. Corbaz, président du Grand Conseil, Roger Dafflon, conseiller administratif, et Milan Bodi, secrétaire général de l'OIPC — et remercia ceux qui avaient permis la mise sur pied de cette fort intéressante exposition. Et en particulier l'USPC et la commission romande d'information — qui s'était réunie à Genève à cette occasion sous la présidence de M. John Chevalier — le service cantonal PC et son directeur M. E. Reymann, le service municipal PC (M. R. Méroz, chef local, et R. Jourdan, chef de service), ainsi que ses collaborateurs directs de l'AGPC, MM. J. Naef, vice-président, B. Bauer, F. Rochat en particulier.

Il appartient enfin à M. Gilbert Duboule, conseiller d'Etat, de qui dépend la protection civile, de dresser un vaste tableau de celle-ci pour notre canton, et de montrer la valeur du centre d'instruction de Bernex, où plus de 4000 personnes ont déjà été formées dans un état d'esprit remarquable. Pour terminer il remercia l'Association genevoise pour la protection des civils des efforts incessants qu'elle déploie, afin de mieux faire comprendre que cette protection civile «nous concerne tous!» Et c'est M. G. Bise qui apporta le salut de l'OFPC.

Martigny

Lorsque paraîtront ces lignes, l'exposition de Martigny battra son plein et de nombreux visiteurs auront pu se persuader — dans les locaux de l'Innovation — que la protection civile nous concerne tous. Et alors nous pourrions faire une synthèse de cette action qui aura marqué l'année 1971 dans le domaine de l'information.

Exposition au Comptoir Suisse

Après la Foire de Bâle, et avant l'Olma à St-Gall l'an prochain, c'est au Comp-

toir Suisse à Lausanne que la Protection civile a été présentée cette année au grand public. Il ne s'agissait pas — bien sûr — de montrer tous les aspects d'une institution qui prend toujours davantage de place dans notre pays, mais bien d'en définir les principales caractéristiques. Cela grâce à des panneaux photographiques ou explicatifs et à un choix des divers engins mis à disposition, des SPG et des pionniers en particulier, comme aussi des sanitaires. Toutefois, ce qui nous a le plus frappé c'est la partie consacrée aux transmissions, dont le matériel est encore très peu connu de ceux qui ne sont de la «maison». Par ailleurs, des films et une abondante documentation permettaient à ceux qui le voulaient de connaître de plus près la PC. Cela d'autant plus que des spécialistes se faisaient un plaisir de renseigner les visiteurs.

Après avoir vu cette exposition au «Comptoir» — mise sur pied par l'OFPC — nous nous disions que décidément la Suisse Romande a été particulièrement bien servie dans ce domaine en 1971, si l'on ajoute les neuf expositions mises sur pied dans les Grands Magasins.

Commission romande d'information

La CRI s'est réunie à Genève le jour de l'inauguration de l'exposition au Grand Passage, et comme à l'accoutumée, de nombreuses questions ont été débattues touchant à tous les problèmes de l'information. Car, et qu'on le veuille ou non, tout ce qui se rapporte à la protection civile — surtout en cette phase qui est encore celle du début — mérite d'être commenté et mis à la portée des personnes affectées à la PC et du grand public. C'est ainsi par exemple que la «Conception 1971» sur la protection civile qui va être présentée au Chambres fédérales a été examinée.

C'est ainsi aussi — mais peut-être que ceci sera dépassé au moment où l'on pourra lire ces lignes — que la CRI ne peut décidément faire sienne la formule de centralisation prévue pour l'USPC. Le fédéralisme exigeant que les sections soient les cellules de base de notre groupement, étant entendu que là où il n'y a pas de section, la notion de membres individuels devant être retenue. Par ailleurs la souscription d'un abonnement à la présente revue donnant automatiquement la qualité de membre de l'USPC paraissant pour le moins étrange... sinon aberrante!

Enfin le problème «Protection civile» et «Schutz und Wehr» préoccupe toujours la CRI. Car, et comme dit plus haut tout ceci touche de façon étroite à l'information. J. Chevalier

Vogt-Schild AG

Buchdruckerei und Verlag
4500 Solothurn 2
Telefon 065 2 64 61

Wir drucken für Sie: Buchdruck
Offset
Zeitungsrotation
Siebdruck

Verlangen Sie Druckmuster. Unsere Fachleute beraten Sie gerne